

CONSEIL MUNICIPAL

8 septembre 2018 à 9h

Présents : Mrs CENATIEMPO, BRAILLY, GUILLE, VERTAURE, VALENTIN, Mmes OZENDA, CAVAGNA et DHOYE.

Absents excusés : néant

Procurations : Mme SULTANA à Mme DHOYE

Secrétaire : Mme DHOYE est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation PV séance du 30 juin 2018 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2018 dont chaque conseiller municipal a été destinataire. Voté à l'unanimité.

2- Régie transport hippomobile : instauration d'une participation pour ramassage scolaire du matin :

Discussion sur le transport scolaire du matin en calèche : coût 8.000,00 €/an. A ce jour, 2.100,00 € ont été récoltés (subvention Crédit Agricole, fête du cheval, retransmissions de matchs). Un financement participatif est envisagé. Compte tenu de ces éléments, le contrat avec le prestataire est, pour l'instant, reconduit de la rentrée au 30 novembre. Les 2ème et 3ème trimestres seront renouvelés si les fonds collectés permettent de ne pas impacter le budget communal.

De plus, à l'unanimité, il est décidé de mettre en place un tarif pour ce transport :

- 15 € / trimestre / 1 enfant
- 25 € / trimestre / 2 enfants
- 30 € / trimestre / 3 enfants

3- Choix du bureau d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de parcelles :

Monsieur le Maire présente les offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de 4 parcelles :

Détail des offres :

Serge Brousse :	8.310,00 € HT	délai mission 4 mois 1 semaine maxi
Cap INGE :	4.600,00 € HT	délai mission 5 mois
RCI :	6.375,00 € HT	délai mission 3,5 mois

Compte tenu du prix, des délais de réalisation et étant donné qu'une seule société s'est déplacée sur le terrain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société RCI, et charge Mr le Maire de mener à bien ce dossier.

4- Décision modificative n° 1 sur budget principal 2018 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} juin 2017, qui prévoyait l'indemnisation de 5.000,00 € à Mr THOMAS Jacques en contrepartie de la servitude qu'il a consentie à la commune sur les parcelles ZE 812 et 813. Les crédits prévus sur le budget 2018 n'étant pas suffisants, il convient de procéder à une délibération modificative.

	Prévu	Réalisé	D.M
6718 (autres charges exceptionnelles)	1.200,00	0,00	+ 3.800,00
022 (dépenses imprévues de fonctionnement)	10.334,00	0,00	- 3.800,00

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1.

5- Bail de location de la parcelle ZE 119 :

Mr DANIS Yves a demandé le renouvellement du bail de location de la parcelle ZE 119 car il est arrivé à expiration le 31 juillet. Mr le Maire propose de procéder à un nouveau bail selon les caractéristiques suivantes :

* Durée : 9 ans du 1/08/2018 au 31/07/2027

* Redevance annuelle : 20 €

A l'unanimité, le conseil décide de procéder à un bail selon les conditions décrites par Mr le Maire.

6- Mise en place d'une participation à l'assurance maintien de salaire :

Dans le cadre de la procédure de labellisation, il est proposé de participer à compter du 1/10/2018 à l'assurance maintien de salaire souscrite par les agents. Monsieur le Maire propose de fixer un montant forfaitaire de 8 € par agent. Actuellement, la participation de la commune est sous forme de taux. Décision votée à l'unanimité.

7- Affiliation de l'Agence Technique Départementale au CDG du Gard :

Le conseil municipal doit se prononcer sur la demande de l'agence technique territoriale du Gard qui souhaite être affiliée au CDG à compter du 1/01/2019. Avis du conseil : 3 favorables et 6 abstentions.

8- Convention de mise à disposition Centre de Loisirs :

La convention de partenariat pour l'accueil d'enfants et de personnel de la commune au centre aéré de Remoulins est présentée au conseil. Le Maire demande l'autorisation de la signer. L'autorisation de signer la convention avec le CLSH de Remoulins est donnée à l'unanimité.

9- Demande de financement LEADER pour projet d'aménagement d'une boulangerie :

A ce jour, le dossier n'étant pas complet, ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

10- Subvention exceptionnelle association « Courir avec Sarah » :

L'association « Courir avec Sarah » sollicite la commune afin d'obtenir une subvention. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association « Courir avec Sarah »

11- Extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de réduire les périodes d'éclairage public la nuit et par conséquent de réaliser une économie. Il propose au conseil d'interrompre l'éclairage public de secteurs de la commune entre minuit et 5 h du matin. Décision votée à l'unanimité.

12- Recensement de la population janvier et février 2019 :

Le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2019. Pour mener à bien ces opérations de recensement le recrutement de 2 agents recenseurs est nécessaire. Le conseil municipal doit fixer le nombre d'agents recenseurs ainsi que leur rémunération.

Plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération :

- sur la base d'un indice de la Fonction publique territoriale,
- sur la base d'un forfait,
- en fonction du nombre de questionnaires.

Monsieur le Maire propose recruter 2 agents recenseurs parmi le personnel de la collectivité et de fixer leur mode de rémunération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le recrutement de 2 agents recenseurs parmi le personnel de la collectivité et fixe leur mode de rémunération à 900 € brut.

13- Questions diverses :

Néant.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 10h45